

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Janvier 1873.

Bulletin politique.

Le centre gauche n'existe plus. L'élection que nous avons annoncée a eu lieu. La candidature de l'honorable M. Casimir Périer, porté par les conservateurs qui faisaient partie de la réunion, a été repoussée : ces derniers se sont immédiatement retirés.

Ce qui reste du centre gauche, qui constitue aujourd'hui une fraction de l'Union républicaine, a montré aussitôt ses tendances en choisissant pour secrétaire l'honorable M. Magniez, qui, le 14 novembre, avait voté, avec les citoyens Naquet et Ferrouillat, pour la dissolution de l'Assemblée nationale.

Par décret en date du 10 janvier 1873, M. de Corcelles, député à l'Assemblée nationale, est nommé ambassadeur de la République française près le Saint-Siège.

Des télégrammes, en date du 9, indiquent les principaux points que M. de Corcelles tiendrait à régler avant d'accepter définitivement le titre d'ambassadeur auprès du Saint-Siège.

Ces principaux points, d'après le correspondant catholique, seraient les suivants : 1° Il ne serait fait aucune démarche pouvant déplaire au Vatican et rendre fautive sa situation personnelle ;

2° L'ambassadeur auprès du Pape serait chargé de l'administration des biens des établissements pieux français existant à Rome sans que le ministre de France auprès du roi d'Italie puisse s'en mêler.

M. le baron des Michels a été envoyé à Rome par le gouvernement pour terminer la négociation.

Les conversations que, d'après l'Opini-

one, M. de Corcelles aurait eues avec le pape, sont de pure invention.

MORT DE NAPOLEON III.

La Providence vient de frapper un grand coup : l'Empereur Napoléon est mort, il a expiré jeudi, à dix heures et demie du matin, sur une terre étrangère et dans la maison d'un étranger.

La mort a droit au respect et ce n'est pas l'heure de rappeler ici les fortunes diverses de cet aventurier célèbre, qui de carbonaro et de conspirateur devint président de la République, puis empereur, en passant par la prison de Ham, et qui d'empereur devint simple exilé, en passant par la prison de Wilhelmshöhe. La mort qu'il n'avait pas su ou pas voulu trouver sur les champs de bataille, lorsqu'il y perdait la fortune de la France, est venue le frapper dans un moment où elle n'était pas attendue, et où l'on se demandait si cet homme ne serait point une fois encore fatal à son pays.

Napoléon III, comme les autres souverains qui ont régné en France depuis Louis XVI, est mort en exil, et son fils ne lui succédera pas. Depuis le commencement de ce siècle, excepté Louis XVIII, tous les autres chefs de l'État n'ont été que des aventuriers qu'une révolution avait apportés, et qu'une autre devait emporter ; ils ne représentaient aucun principe sur lequel pût se fonder leur dynastie, voilà pourquoi aucun d'eux n'a eu même un seul successeur.

Napoléon III est mort avant que le Prussien ait quitté ce qu'il nous laisse de l'ancienne France, lorsque les Tuileries et les monuments de ce Paris, que l'Empire avait fait si luxueux, ne sont plus que des ruines, montrant au passant attristé des pans de murailles croulantes et noircies par le pétrole et la fumée. La France en ruines, Paris en ruines, voilà presque tout ce qui nous reste aujourd'hui de l'Empire.

Car, on le sait, l'Empereur c'était l'Empire, et le tombeau dans lequel on enfer-

mera les restes de Napoléon III sera le tombeau de sa dynastie. Elle en sortira peut-être quelque jour, car qui sait jusqu'à quand la main de Dieu s'appesantira sur nous ? Qui sait jusqu'à quand la Révolution, dont l'Empire est l'aboutissement naturel, dominera notre malheureux pays ? Mais ce ne sera point, — si la Providence nous réserve encore cette humiliation, — avant quinze ou vingt ans.

L'héritier de Napoléon III est un enfant de dix-sept ans. Bien des années s'écouleront donc avant qu'il puisse tenter, à l'exemple de son père, quelque coup d'aventure pour s'emparer du pouvoir. D'ailleurs, qui sait si d'autres pensées plus dignes et plus patriotiques ne germeront pas dans ce jeune cœur, aujourd'hui si cruellement frappé ?

Quoi qu'il en soit de ce lointain avenir, Napoléon III emporte avec lui dans la tombe et les espérances du parti bonapartiste et l'une des craintes du parti monarchique. C'est une chose certaine, en effet, que l'influence acquise par l'empereur durant vingt ans de règne sur une multitude de citoyens, qui lui doivent leurs honneurs et leur fortune, les folies que la République nous a fait subir et celles dont elle nous menace, avaient rendu le retour de l'empire possible et même probable. Bien des honnêtes gens, à courte vue, le regardaient encore comme un futur sauveur, qui devait rassurer les bons et faire trembler les méchants. Un caillou vient de détruire leurs illusions.

Que feront-ils ? Vers quel côté vont-ils se porter ?

Quelques bonapartistes se jetteront certainement dans les bras de la République ; ce sont les gens sans principes, qui servaient l'empire pour ce qu'ils recevaient et pour ce qu'ils espéraient en recevoir. Mais beaucoup d'autres sont d'honnêtes esprits, sans convictions politiques, qui allaient à l'empereur, parce qu'ils le croyaient capable de dompter la Révolution et d'assurer la paix. Ceux-là n'iront pas à la République. Leur rôle est de se rattacher au grand parti

de l'ordre, dont le chef nécessaire, chefsans lequel ce parti est voué à d'incessantes défaites, est un autre exilé, non plus le fils, mais l'ennemi né de la Révolution et destiné à la dompter.

La mort de Napoléon III doit donner aux conservateurs une énergie nouvelle, en supprimant une des causes de leurs divisions ; espérons qu'ils sauront se mettre à la hauteur de leur devoir. J.-B. JAUGEY.

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde, très-émus des dernières nouvelles de Chislehurst, se sont empressés de partir pour Londres. Mais le long détour auquel les oblige l'interdiction du sol français ne leur a pas permis d'assister l'empereur à ses derniers moments.

Le prince Napoléon avait pour le chef de sa famille une affection filiale, et nul membre de la maison Bonaparte n'a été plus douloureusement affecté que lui par la funèbre nouvelle de Chislehurst.

Plusieurs personnages du parti bonapartiste se sont dirigés vers l'Angleterre.

M. Rouher et toute sa famille sont partis pour Chislehurst par le train de 7 heures, ainsi que MM. Charles Abattucci, Gavini et Levert.

M^{me} la princesse Mathilde est partie pour Londres avec M. le comte Benedetti.

M. Chevreau est également parti par le train de jeudi matin, ainsi que nombre d'autres personnes.

M. le chevalier Nigra, un des diplomates qui jouissaient de la plus grande faveur à la cour des Tuileries, va se rendre aussi à Londres, afin d'assister aux obsèques de l'empereur.

On nous assure que S. M. la reine Isabelle est partie pour Londres, afin de porter elle-même ses compliments de condoléances à l'impératrice Eugénie.

137

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AI. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXVI.

MARTYRS.

(Suite.)

Et, sautant sur le rivage, ils s'élançèrent sur les chevaux qu'en montant en bateau ils avaient attachés aux arbres, et coururent, bride abattue, jusqu'au camp.

Un instant après, les clairons sonnaient dans le camp russe, et cinq sotnias de Cosaques partaient au grand trot, pour aller s'établir de l'autre côté de la Pilika, en face du

gué découvert, ou plutôt reconnu, par Tokolo.

En croupe, chaque cavalier portait un fantassin.

Il existait un second passage à quelques verstes plus haut ; mais plutôt que de perdre un temps précieux, ils traversèrent la rivière à la nage.

Plusieurs hommes furent emportés par le courant, assez fort en cet endroit, quelques-uns se noyèrent ; mais le colonel, étant fort pressé, continua sa route sans se préoccuper des maladroits.

— On les mettra sur la liste des tués dans le combat, dit-il à un capitaine.

Et comme celui-ci objectait qu'il n'y aurait peut-être pas de bataille.

— On en fera une dans le rapport ! répondit le chef impatienté.

A cent pas en arrière du gué, les cavaliers s'arrêtèrent dans un pli de terrain, tandis que les grenadiers s'avançaient en rampant à travers les broussailles de la rive, qu'ils avaient reçu ordre d'occuper secrètement, en attendant l'arrivée de Mitved.

L'Ours-Gris voulait une victoire complète et prenait, pour la remporter, les précautions les plus minutieuses.

— Quand on joue de l'argent, répétait-il, en manière d'aphorisme, aux chefs qui recevaient ses ordres, mieux vaut battre les cartes que de les laisser toucher à son voisin. Si mon ami Svinin eût été aussi habile que moi, il ne se serait laissé ni battre par Langiévitich, ni dépouiller par Grégori ; mais, ajouta-t-il, en manière de péroraison, c'est un idiot.

Et il continua à donner ses instructions. Cependant la fuite précipitée des faux pêcheurs avait donné l'éveil au chef des Enfants du Désespoir.

Par son ordre, dix éclaireurs traversèrent la rivière, pour surveiller l'autre rive, trop boisée pour que, du camp, on pût le faire facilement.

Un quart d'heure après, ils revinrent, annonçant que la plaine, de ce côté, était libre.

Narbut remonta la colline ; il était soucieux et préoccupé.

— Eh bien ! firent à la fois Marpha et Vitkevsky ?

— C'étaient encore des traîtres, toujours des traîtres !

— Polonais ?

— L'un d'eux au moins, car la sentinelle m'a dit avoir reconnu son accent lithuanien.

— Ah ! fit Marpha, en pâlisant, nous sommes perdus ! cet homme ne peut être que Tokolo ; il a retrouvé nos traces ; Mitved est ici.

— Si cela est et cela doit être, murmura Narbut, en baissant la tête, dans une heure nous serons cernés ; il connaît tous les sentiers.

Et, avec un accent de profond découragement :

— Nous sommes perdus !

— Perdus ! s'écria Marpha, n'avons-nous plus nos épées, notre drapeau, notre courage ? Sigismond, tu oublies que tu es Polonais.

— Oh ! s'il ne fallait que mon sang ! rugit Narbut, réveillé par sa jeune épouse ; tu

Une dépêche de New-York, 9 janvier, soir, porte :

« La mort de Napoléon est l'objet de nombreux commentaires dans les journaux. Les articles sont en général hostiles à l'empereur. »

D'après le *Français*, l'ex-empereur laisse un testament « ayant pour but de régler, sinon l'ordre de succession, du moins certains détails relatifs aux éventualités qui pourraient se produire d'ici à la majorité du prince son fils. » Le *Français* ajoute « que le prince Napoléon serait plus décidé que jamais à ne pas s'incliner devant les désirs de la fraction à la tête de laquelle se trouve l'ex-impératrice, » et il conclut de ce fait « qu'il existe deux partis bien distincts dans le monde bonapartiste. »

On a remarqué avec surprise le silence du *Journal officiel* sur la mort de l'Empereur Napoléon III. Le gouvernement a été prévenu le premier de cette nouvelle inattendue.

L'Événement, un des officiers de second ordre, nous apprend que « la mort de l'ex-empereur n'a produit aucune émotion à la présidence. »

Il ajoute que « plusieurs généraux, entre autres les généraux Pajol, Frossard, Douay et le maréchal Canrobert ont demandé à M. le Président de la République l'autorisation de partir pour Londres, afin de rendre à l'ex-empereur les derniers devoirs. M. Thiers n'a pas encore fait connaître à ces officiers sa réponse. »

Né le 20 mars 1808, l'Empereur a vécu 64 ans 8 mois et 20 jours.

D'après des rapports circonstanciés, il paraît que les médecins conservaient le plus grand espoir après la seconde opération qui a eu lieu lundi dernier.

L'état général du patient et le pouls étaient aussi satisfaisants que possible, mais la nature du cas était telle que ces excellents symptômes n'écartaient pas le danger.

Autrefois, et même au commencement de notre siècle, la science, en pareille maladie, n'avait aucun moyen de soulager le malade. On pratiquait une opération des plus douloureuses et présentant le plus grand danger, surtout chez les personnes dont l'âge était un peu avancé.

D'après les statistiques, on voit que dans les opérations faites sur des personnes de quarante-cinq à cinquante ans, il en mourait une sur cinq.

Ce n'est que vers la première partie de notre siècle que ce genre d'opérations a subi de notables progrès ; on trouva, en effet, le moyen de broyer la pierre et d'en chasser les fragments par les efforts de la nature. L'introduction de ce procédé en Europe est due à Civial ; il fut mis en pratique en Angle-

terre par le baron Heurteloup. Peu à peu les instruments et la manière d'opérer reçurent des perfectionnements immenses entre les mains d'éminents chirurgiens, tels que Brodie, Fergusson et Thompson. Les instruments atteignirent bientôt le dernier degré de perfection, grâce à Weiss, qui en fit l'objet d'une étude spéciale.

L'Empereur Napoléon est le second souverain atteint de cette terrible affection, qui ait été opérée par sir Henry Thompson. La première opération a été faite sur Léopold I^{er}, roi des Belges, et a été couronnée de succès.

Grâce à toutes ces améliorations, on a constaté que 93 0/0 et même 96 opérations avaient réussi dans deux cents cas. De l'âge et de la constitution du patient dépend le succès de l'opération. Malheureusement, Napoléon était arrivé à un âge où la force et le tempérament commencent à décroître et, de plus, le calcul était, chez lui, en formation depuis plusieurs années ; il avait alors endommagé et irrité énormément certaines parties de la vessie. D'après cela, les médecins ont reconnu, dès les premiers jours, qu'il serait nécessaire de faire plusieurs opérations et que chaque opération augmenterait le danger pour le patient. Le premier essai n'a pas agi d'une façon sérieuse sur l'organisme, mais, après le second, le système constitutionnel s'était de beaucoup affaibli, et la troisième opération, qui devait avoir lieu à midi, le jour du décès, éveillait les craintes les plus sérieuses.

La mort de Napoléon III a été connue à la présidence dans l'après-midi, avant que la dépêche privée qui l'annonçait eût été remise à M. Rouher.

C'est ainsi que M. Barthélemy Saint-Hilaire aurait pu en instruire plusieurs de ses collègues de la Chambre, lorsque M. Rouher était encore à son banc, ne se doutant pas de la triste nouvelle qui allait lui être apportée quelques instants plus tard. Les gouvernements se suivent et se ressemblent, et l'on emploie, sous la République, les procédés autoritaires que l'on blâmait si énergiquement sous l'Empire et sous la Monarchie.

Quelles vont être les conséquences du coup de foudre d'aujourd'hui ?

Aussitôt que la nouvelle fut connue à la présidence, on assure que l'on aurait pu y voir germer soudainement des idées de plébiscite. Sur ce terrain-là, on ne redoutait que l'Empereur. L'Empereur est mort, vive le plébiscite honni la veille ! Le plébiscite trancherait d'un coup le nœud gordien des questions constitutionnelles soulevées aujourd'hui au lent examen de la commission des Trente.

L'Empereur mort, la gauche extrême semblait dire, — autant qu'on peut traduire les sourires de ses conciliabules de la première heure : — Nous n'avons plus de rival à craindre dans les masses.

Il y a eu, dit-on, le soir même de la mort de Napoléon, réunion des membres les plus importants de ce parti.

Le chef se contenta de l'interroger.

Pour sauver sa vie, le Moscovite avoua tout.

— Ils sont cinq cents cavaliers et autant de fantassins de l'autre côté, dit-il, en montrant les hautes herbes qui ondulaient sur le passage des grenadiers invisibles.

Il était trop tard pour essayer de traverser la Pilika.

— Et de l'autre côté, combien ? demanda Narbut.

— Cinq mille, répondit le soldat.

Vitkovsky descendait, en ce moment, la colline, à la tête des Enfants du Désespoir, formés en colonne autour du drapeau sacré, brodé par Marpha.

— Halte ! cria Narbut en revenant vers eux ; c'est ici que nous combattons. Enfants, souvenez-vous aujourd'hui de vos nombreuses victoires. Les Russes viennent eux-mêmes vous braver dans vos retranchements et vous fournir une nouvelle occasion de les vaincre ; genoux en terre, pour recevoir la bénédiction du Dieu des armées.

L'Empereur mort, il faut que la majorité conservatrice soit unie plus étroitement que jamais. La véritable manière pour les bonapartistes d'honorer Celui qu'ils regrettent, c'est de servir le pays qui leur échappe et d'y travailler, chacun dans la mesure de ses forces, au maintien de l'ordre dont ils prétendent que l'Empire était le meilleur synonyme. Pour les conservateurs des autres nuances, la seule façon de prouver que l'existence et le retour de l'Empereur n'étaient pas nécessaires à la cause du bien public, c'est d'agir avec sagesse et concorde.

Chronique générale.

Les funérailles de l'empereur auront lieu mercredi prochain. Le corps de Sa Majesté sera placé dans une bière en acajou mince doublée de satin blanc, laquelle sera mise dans une autre en plomb dont l'extérieur sera recouvert de velours violet avec ornements en or.

Le Pape, qui est, comme on sait, le parrain du prince impérial, a envoyé par un second télégramme ses compliments de condoléance à son filleul et à l'impératrice.

Le notaire de l'empereur, M. Mocquart, est parti pour Chislehurst, où il a été mandé par dépêche.

Il a emporté avec lui, dit-on, des papiers de la plus haute importance.

Le « général » de la Commune Eudes était tout dernièrement de passage à Paris.

C'est de quelques heures seulement que la police a manqué son arrestation.

Les médecins de M. Henri Rochefort s'opposent au transport de ce condamné à la Nouvelle-Calédonie. D'après leur rapport, M. Rochefort n'est pas en état de supporter les fatigues de ce long voyage.

On lit dans la *Patrie* :

« On a beaucoup parlé d'arrestations de personnes affiliées à l'Internationale, et chez lesquelles on a trouvé des bombes Orsini. Il résulte de nos informations que réellement la police a mis la main sur plusieurs individus dont les manœuvres ne laissent aucun doute sur leur culpabilité, et que la justice est saisie de l'affaire. L'instruction a commencé, et c'est devant les tribunaux réguliers que les prévenus seront traduits. »

« Ces arrestations, sans atteindre le chiffre exagéré dont on a parlé, sont cependant assez nombreuses, les révélations des individus qui sont maintenant entre les mains de la justice, en ayant amené de nouvelles, d'autant que ce n'est pas seulement à Paris

que les perquisitions opérées par la police ont été fructueuses, mais aussi dans plusieurs villes du Midi.

« Ce n'est donc pas simplement comme affiliés à l'Internationale que les prévenus sont poursuivis, mais comme fabricants ou détenteurs de bombes Orsini. »

On signale de Nice, 8 janvier, un très-grave accident dans la petite ville de Saorge, près la frontière d'Italie ; à la suite des pluies, le terrain s'est affaissé.

Près de cinquante maisons sont sur le point de s'écrouler. Les habitants se sont réfugiés dans l'église et dans un ancien couvent. Des secours sont distribués par l'administration.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 10 janvier.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le conseil supérieur de l'instruction publique.

M. Vacherot. — Messieurs, je ne viens point faire assaut d'éloquence avec les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, l'éloquence passionnée souvent le débat ; je vais essayer de le calmer, moi qui ne suis pas éloquent.

On avait un peu perdu de vue la modeste question du conseil supérieur, M. le rapporteur a, dans son exposé lumineux, ramené le débat à ses véritables proportions. Comme membre de la commission, j'ai adhéré à son projet, mais en faisant certaines réserves.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que la plupart des objections dirigées contre le projet viennent de l'idée fautive qu'on se fait du conseil supérieur. Je voudrais en expliquer rapidement la nature, la composition et les attributions telles que je les comprends.

Le conseil supérieur est un conseil de la société, c'est le conseil de la grande famille française ; dans la tutelle qu'il doit exercer sur les écoles publiques, il représente une autorité supérieure à celle de l'État ; il faut donc que tous les éléments de la société y figurent, et personne ne doit s'étonner d'y voir l'Église à côté de l'Université, l'enseignement universitaire à côté de l'enseignement congréganiste. Je déclare qu'à mon sens les ministres des cultes font partie essentiellement du conseil. (Très-bien !)

On a fait cette objection qu'on introduirait dans les conseils du gouvernement un élément inflexible, répondant à toutes les demandes de conciliation : *Non possumus*. Eh bien ! d'une part, je ne considère pas le conseil supérieur comme un conseil de gouvernement ou d'administration ; d'autre part, je crois qu'il vaut mieux que les discussions se produisent au sein de ce conseil qu'au dehors.

J'ai éprouvé hier une vive émotion en entendant l'honorable évêque d'Orléans faire appel aux sentiments de conciliation, et je pense avec lui qu'il faut réunir, pour accomplir notre tâche, toutes les forces morales de la France.

Il n'est personne qui ne reconnaisse les grands

as raison, Marpha, ils ont la force, mais Dieu est avec nous. Frère, nous en avons peut-être encore le temps, fais sonner le ralliement ; si la plaine est libre, nous gagnerons les bois de l'autre côté ; si l'ennemi y arrive, nous nous ouvrirons un chemin avec nos faux. Hâte-toi, pendant que je vais m'assurer du passage du gué, avec cinquante des nôtres.

Et il redescendit vers la Pilika, pour la traverser, avant que l'ennemi n'eût occupé la rive.

Sur le bord du fleuve, un groupe de volontaires regardait un Cosaque entraîné par le courant, avec son cheval : le malheureux ne savait pas nager ; accroché à la crinière de sa monture, il s'efforçait de se maintenir à fleur d'eau.

Deux Polonais se précipitèrent dans le gué, vers lequel le naufragé continuait à dériver, et, le saisissant, aussitôt qu'il fut à leur portée, le ramenèrent, sans résistance.

Il s'attendait à être égorgé, et se prosterna aux pieds de Narbut en demandant grâce.

Un prêtre sortit des rangs et prononça les prières, pendant que, recueillis, ils présentaient les armes.

Puis ils se relevèrent et entonnèrent le *Boze cos Polske*.

Il y eut un moment de silence ; les herbes avaient cessé de s'agiter ; à l'arrière-garde, comme toujours, l'Ours-Gris regardait sa montre, l'attaque devant commencer des deux côtés du camp juste au même instant.

Quand l'aiguille marqua dix heures trois quarts, il leva son épée.

— En avant, mort aux rebelles ! crièrent les officiers.

Et aux cris de vive l'empereur, une colonne de grenadiers s'élança dans le gué, au pas de course, la baïonnette au bout du fusil.

— *Boze cos Polske* ! répondirent les Enfants du Désespoir, en ouvrant sur l'ennemi un feu terrible.

En un instant l'eau qui clapotait sous les pieds des Moscovites fut teinte de sang, mais sans se laisser arrêter, ils continuèrent à courir, foulant aux pieds les cadavres.

rent à courir, foulant aux pieds les cadavres.

Derrière eux les Cosaques s'avançaient sur huit de front, la lance en arrêt, et poussant des hurlements féroces.

Formés en carré hérissé de faux, et immobiles comme une forteresse vivante, les Polonais continuaient à foudroyer les assaillants.

Les Russes meurent mais ne s'étonnent pas, ils continuèrent à avancer, laissant derrière eux une longue traînée de morts et de blessés dont les camarades prenaient la place dans les rangs avec un héroïque sang-froid.

Quand la tête de la colonne ne fut plus qu'à quelques pas, les Enfants du Désespoir cessèrent de tirer et les deux masses se ruèrent l'une sur l'autre avec une indescriptible fureur.

(La suite au prochain numéro.)

effets des religions; je rends hommage aux effets de la science et de la philosophie, mais je constate que le résultat n'en a pas été jusqu'ici très-satisfaisant.

Il est une école qui a rayé de son dictionnaire les mots libre-arbitre, devoir, sacrifice, qui met le cerveau au service des organes inférieurs, ce n'est pas une véritable école, ce n'est pas elle qui fera de la France un peuple de citoyens et un peuple de soldats.

J'aime mieux, pour ma part, la doctrine du crucifié, et quand je vois un prêtre élever son enseignement à la hauteur de la morale évangélique, j'en suis profondément touché. (Très-bien!) Si nous acceptons le précieux concours de la religion, nous n'acceptons pas que la liberté de la science et de la philosophie ait à en souffrir.

Il me paraît donc évident que la composition du conseil supérieur qui vous est proposée répond à l'idée même de la nature du conseil. J'en viens au point essentiel de la discussion, celui des attributions du conseil supérieur; en premier lieu, il exercera la haute juridiction; il n'y a pas de contestation sur ce point; il a ensuite la haute surveillance des écoles de l'État; sa composition même atteste que cette surveillance sera parfaitement exercée; il a ensuite à donner son avis sur les livres, sur les programmes, sur les questions de personnel, c'est là qu'est le côté faible du projet.

Je voudrais donc que ces dernières attributions fussent supprimées ou tout au moins restassent facultatives, et que toute la responsabilité fut supportée par le ministre. Le corps universitaire attend avec anxiété le résultat de vos délibérations; il craint que le conseil supérieur soit investi de ces droits que je lui conteste. (Bravos à droite.)

M. Langlois. (Exclamations!) — Je suis contraire au projet en général; j'admets qu'il y ait un conseil de l'instruction publique, mais je lui refuse tout contrôle sur l'instruction libre. Je pense que le meilleur serait qu'il n'y eût pas d'instruction publique. Mais s'il y en a, si l'Etat intervient, il doit rester neutre. Je m'insurge contre l'idée de donner à une opinion quelconque la direction de l'enseignement. Les chefs de l'Eglise catholique ne consentent à faire partie du conseil supérieur que parce qu'ils savent qu'ils formeront et dirigeront la majorité.

L'orateur cite un passage d'un discours de M. Arnaud (de l'Ariège) tendant à prouver que l'Eglise perd du terrain chaque fois qu'elle s'unit aux puissances temporelles, qu'elle en regagne au contraire quand elle s'en éloigne, et c'est cette dernière manière d'agir qui est dans la véritable tradition chrétienne.

M. Delpit. — Les évêques auront bien la majorité dans le conseil supérieur, mais c'est parce qu'ils représenteront la véritable civilisation moderne.

L'orateur développe au milieu du bruit des conversations particulières les raisons qui ont dicté la composition du conseil supérieur de l'instruction publique.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

M. Pascal Duprat. — Je propose à titre de contre-projet l'abrogation du décret du 9 mars 1852, c'est-à-dire la remise en vigueur de la loi du 15 mai 1850. L'adoption de ma proposition aurait pour effet de simplifier cette grande discussion. Je ne crois pas que personne puisse ici défendre le décret que j'attaque et qui a été une menace pour la liberté de l'enseignement, pour l'indépendance des professeurs de l'Université.

J'ai combattu la loi de 1850, à l'époque à laquelle elle a été présentée, mais elle a eu un grand mérite, c'est d'introduire la liberté de l'enseignement, de donner des garanties d'indépendance aux professeurs et d'introduire des éléments électifs dans le conseil supérieur. J'ai montré en 1850 quels étaient les inconvénients de l'introduction des membres du clergé dans ce conseil. M^r Parisis, évêque de Langres, disait à M. Thiers: « Que mettez-vous dans vos programmes? »

M. Thiers, qui aimait alors les compromis, et je crois qu'il n'a pas changé depuis, répondait: Nous n'y mettrons rien qui puisse être contesté de part ou d'autre. Il en résulterait, suivant M^r Parisis, des transactions regrettables pour la religion, mais je ne veux pas m'étendre sur ce point.

Si je propose d'en revenir à la loi de 1850, c'est que je considère les circonstances et que je me trouve en face du projet actuel, qui contient des innovations dangereuses.

On introduit l'élément politique dans le conseil, dans la personne de quatre députés qui représenteront naturellement l'opinion de la majorité; je repousse absolument cette partie du projet; je repousse aussi la création de commissions spéciales;

elles porteront atteinte à l'autorité et à la responsabilité du ministre de l'instruction publique.

Le projet que l'on vous propose porte atteinte à l'indépendance de l'Université, en la soumettant à la direction d'étrangers; or, l'Université reproduit certaines tendances qui ne peuvent se satisfaire ailleurs, et je suppose que M. le ministre de l'instruction publique, qui a fait la gloire de cette Université, ne persistera pas dans le silence qu'il a gardé jusqu'ici sur cette loi.

Je dirai à mes adversaires: Contentez-vous des avantages de la loi de 1850; vous allez avoir bientôt la liberté de l'enseignement supérieur, ne poussez pas plus loin vos prétentions, n'introduisez pas la politique dans l'enseignement, ne faites pas de l'instruction l'arène des partis.

M. de Meaux. — La loi de 1850 présentait de grands avantages, et un des plus beaux titres de M. Thiers est de l'avoir éloquemment défendue. Ce sont les mérites de cette loi qui ont engagé les auteurs du projet actuel à en adopter les principes, en y introduisant seulement les changements indispensables.

Il est vrai que nous avons introduit dans le conseil supérieur quatre membres de cette Assemblée: ce n'était pas une innovation, car la loi de 1850 avait placé dans ce conseil trois sénateurs; si l'on ne voulait pas introduire la politique dans l'enseignement, il ne faudrait pas qu'il y eût de ministre de l'instruction publique.

Une innovation qui a échappé à M. Pascal Duprat, c'est l'introduction de délégués des facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres; elle répond suffisamment au reproche qu'on nous a adressé d'avoir attaqué et amoindri l'Université.

Il n'est aucune de nos modifications qui porte atteinte à la dignité du corps enseignant.

M. Jules Simon. — Lorsque je suis monté à la tribune, l'Assemblée a manifesté le sentiment que j'y étais attendu. J'ai été appelé dans le sein de la commission, j'ai délibéré avec elle, j'ai demandé des modifications; j'avais pensé que je n'aurais à parler que lors de la discussion des articles.

Je ne puis proposer l'acceptation de l'amendement de M. Pascal Duprat, qui rendrait inutile le travail que je viens de vous signaler. Je suis d'accord avec la commission sur les modifications faites à la nouvelle composition du conseil.

En ce qui touche les quatre membres nommés par l'Assemblée et les commissions spéciales élues par le conseil, j'aurai des réserves à faire, je montrerai à l'Assemblée que ces points sont dignes de ses plus graves délibérations; sur les autres objections que j'ai faites dans la commission, je n'insisterai pas.

Nous voulons la paix en toutes choses, nous la voulons surtout dans le domaine de l'enseignement.

Le contre-projet de M. Pascal Duprat, auquel se rallie M. de Pressensé, est mis aux voix; un scrutin est demandé. En voici le résultat:

Nombre des votants,	625
Majorité absolue,	313
Pour,	211
Contre,	413

L'Assemblée n'a pas adopté.

M. Brice demande à poser une question à M. le ministre de la guerre. Les volontaires d'un an doivent être équipés à leurs frais, cependant M. le ministre peut accorder des bourses; il les accorde à ceux qui ont subi avec succès leurs examens et les refuse à ceux qui rentrent dans les conditions énumérées dans la loi et n'ont pas d'examen à subir. Cela me paraît contraire à l'esprit de la loi. Je prie M. le ministre de vouloir bien me dire s'il persiste dans cette jurisprudence.

Je demanderai encore à M. le ministre s'il persiste à exiger des volontaires une somme de 1,500 fr., représentant l'équipement; cette somme est exagérée, et serait une sorte de maintien du remplacement.

M. de Cisse. — Je n'ai pas à interpréter la loi, je l'exécute; c'est à vous de la modifier si elle est mauvaise; je reconnais la justesse des observations qui viennent d'être présentées.

La somme de 1,500 francs n'est pas exagérée; elle rentre d'ailleurs dans les recettes générales, et non dans les recettes de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de cavalerie de Saumur.

Dans notre dernier numéro, nous avons publié la liste des 96 lieutenants et sous-lieutenants appelés à suivre les cours de l'école de cavalerie en 1873.

Aujourd'hui, nous donnons les noms de MM. les sous-lieutenants sortis récemment de Saint-Cyr, et qui vont également suivre les cours de l'École de cavalerie.

Cuirassiers.

MM. de Royer de Saint-Julien, du 1^{er} régiment; Valleteau de Chebrefy, du 3^e; Saint-Place, du 5^e; de Cahouet, du 6^e; Hébert, du 8^e; de Terrier Santans, du 9^e; Perrier, du 10^e; Michaux, du 12^e.

Dragons.

MM. de la Croix de Castries, du 1^{er} régiment; Gaudin de Saint-Rémy, du 2^e; Froger Deschènes, du 3^e; Picot de Vaulogé, du 4^e; Charlery, du 5^e; Ripoll, du 6^e; de Grailly, du 7^e; Renard, du 8^e; Rocheron d'Amoy, du 9^e; Ducrot, du 10^e; Taffin, du 11^e; Louvel, du 12^e; Desfaudais, du 13^e; de Gontaut-Biron, du 14^e; Minot, du 15^e; Le Boucher d'Herouville, du 16^e; Broch d'Hotelam, du 17^e; Duvivier, du 18^e; Siéyès, du 19^e; de Villeneuve Bougemont, du 20^e.

Chasseurs.

MM. de Bastide, du 1^{er} régiment; d'Angosse, du 2^e; Delacour, du 4^e; Sordet, du 5^e; Lesbre, du 6^e; West, du 7^e; Cabany, du 8^e; Gentil de la Breuille, du 9^e; Duplessis de Pouzillat, du 10^e; Ricard, du 11^e; Lemoine de Saint-Maur, du 12^e; Bouchard, du 13^e; d'Oilliamson, du 14^e.

Hussards.

MM. Cheronnet, du 1^{er} régiment; de Les-tapis, du 2^e; de Cabrières, du 3^e; de Gramont de Guiche, du 4^e; d'Ast, du 6^e; de Fontanges, du 7^e; Grillet de Serry, du 8^e; Abeille, du 9^e; Fourcade, du 9^e; de Rouvroy de Saint-Simon, du 10^e.

Spahis.

MM. de Montagnac de Chauvence, du 1^{er} régiment; de Pré de Saint-Maur, du 2^e; de Polignac, du 3^e.

Chasseurs d'Afrique.

MM. Constantin, du 1^{er} régiment; de Dufoureq, du 2^e; Marette de la Garenne, du 3^e; Domenech, du 4^e.

D'après cette liste, le nombre des sous-lieutenants de Saint-Cyr est de 58, qui, ajouté à celui des 96 lieutenants et sous-lieutenants dont nous avons donné l'état nominatif, forme un total de 154 officiers de toutes armes.

Variétés.

LE CLIMAT DE L'ALGÉRIE.

L'Algérie présente deux bourrelets et deux sillons qui la traversent de l'Orient à l'Occident:

Les montagnes maritimes et les montagnes sahariennes;

Les hauts plateaux, région des Sback et des Chott ou lacs salés;

Les régions basses des oasis qui bordent l'Algérie au sud et la sépare du grand désert du Sahara.

Cette constitution physique, la répartition des eaux sur le sol qui s'en suit, les habitudes des populations, ont divisé l'Algérie en deux parties bien caractérisées:

Le Tell, région des céréales, des arbres fruitiers et des cultures industrielles européennes;

Le Sahara algérien, région des pâturages et des palmiers, dans les oasis.

Les oasis qui limitent l'Algérie sont:

Les oasis des Oulad-sidi-Cheick, celui des Ksour, des Béni-Mzab, d'Ouaregla, de Timacin, de Rugurt, de l'Ouad-Souf et celui du Zibon.

Au-delà est le grand désert qui sépare la race noire de la race blanche qui habite l'Afrique.

Les saisons, en Algérie, ne se succèdent pas comme en France: on n'y connaît que deux saisons, l'été et l'hiver, qui se succèdent assez brusquement.

Cependant, la constitution physique modifie considérablement les climats; ainsi, pendant qu'il fait encore doux, chaud même dans les plaines et les vallées du littoral, il fait déjà frais dans les montagnes, sur les plateaux, et les froids y seront d'autant plus vifs que l'altitude sera plus considérable, et que la distance de la mer sera plus grande.

Quand il pleut dans la plaine, il neige à une certaine altitude. Nous avons vu quelquefois les plaines de Constantine couvertes de neige à partir du col des Toumielles, à dix lieues au sud de Philippeville, et des Toumielles, à cette dernière ville il n'y avait pas un flocon de neige.

Quand la récolte des dattes est faite dans le Zibon, qui a une altitude de 50 mètres, elles arrivent à maturité à Ouaregla, altitude 160 mètres; ensuite à Gordéa, altitude 450 mètres, et enfin en dernier lieu à El-Arouat, altitude 750 mètres.

Les légumes et les fruits de Philippeville sont à maturité au moins quinze jours avant les produits similaires de Constantine, dont les jardins ont 300 mètres d'altitude.

L'Algérie doit ses pluies, comme nous, à la mer Atlantique, dont les vapeurs lui sont apportées par les vents d'ouest.

Le vent du nord, qu'il ne faut pas confondre avec la brise, n'apporte jamais de pluies; de même qu'il ne faut pas confondre le vent du sud avec le siroco.

Pour l'Algérie, la mer Méditerranée est un réfrigérant précieux; c'est une source de fraîcheur qui se répand sur la zone maritime jusque au-delà de Constantine, situé à 84 kilomètres de la mer.

A cette distance, elle n'arrive que de midi à une heure; les chaleurs de la matinée sont habituellement accablantes dans les mois chauds de l'année; la brise s'annonce par les arbres élevés; on voit les feuilles les plus élevées, qui étaient calmes, se mettre à frémir; c'est la brise qui les atteint; ce frémissement descend successivement jusqu'à ce que la brise soit arrivée à la surface du sol; et à une chaleur accablante succède une fraîcheur délicieuse.

En général, la chaleur n'est forte et désagréable que dans les endroits abrités des courants d'air; les vents qui règnent continuellement en Algérie en adoucissent singulièrement le désagrément.

Dans l'hiver, de novembre à avril, la température, sur la zone maritime, varie de 13 à 17° de température moyenne.

Dans l'été, de mai à octobre, elle varie de 19 à 26° sur les plans intérieurs du Tell.

La température moyenne varie, en hiver, de 6 à 16° centigrades; celle de l'été varie de 16 à 28°.

Le mois de février est le plus froid, le mois d'août est le plus chaud.

A Biskara, dans le Zibon, aux portes du grand désert, la moyenne de l'hiver est de 11° 4.

La moyenne de l'été est de 33°. La moyenne annuelle est de 21° 5; celle de la côte est de 17°.

Cependant on y a vu quelquefois le thermomètre à 0 en hiver; et en été il a atteint bien des fois le maximum de 48° et les températures de 45° y sont communes.

Dernières Nouvelles.

Il y a eu, samedi soir, à Versailles, une réunion des membres de la commission des Trente. Sans pouvoir donner de renseignements très-précis, on croit savoir cependant que la commission a regretté que la première sous-commission ait trop facilement laissé régler l'ordre du jour de la prochaine séance au gré de M. Thiers.

La commission est convoquée pour aujourd'hui lundi afin de délibérer sur la demande de M. Thiers d'être entendu par elle. Il n'est pas douteux que cette demande soit accueillie, mais elle ne pouvait et ne devait l'être que par la commission elle-même. C'est à elle, non à M. Thiers, qu'il appartient de fixer son ordre du jour. C'est au délégué de l'Assemblée nationale à se tenir à ses ordres.

Cette résolution fait supposer que l'entente n'est pas aussi complète que les journaux officieux ont bien voulu le dire.

M. Thiers doit donner à cette séance des explications sur l'affaire Bourgoing.

Dans ce cas, l'interpellation de M. de Belcastel n'aurait pas lieu, ou tout au moins serait ajournée à quinzaine.

Pour les articles non signés: P. GODET.

ARPENTAGE ET EXPERTISE.

M. BOISNARD, géomètre-expert d'Angers, vient de se fixer à Saumur, place du Petit-Thouars, maison Dupont.

Arpentages, levés de plans, nivellements, estimations, partages, états de lieux, etc., etc.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 13 Janvier 1873,

MARTHA ou le Marché de Richemond, opéra en 4 actes et 6 tableaux, paroles de M. Crevel de Charlemagne, musique de Flotow.

Un Mari dans du coton, comédie en 1 acte, de M. Lambert Thiboust.

Bureaux, à 7 h. 1/2; rideau, à 8 heures.

M. CASAS, professeur de piano, place du Marché-Noir, maison Jagot, à Saumur, donne des leçons de piano et se charge de les accorder aux prix les plus avantageux.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉTITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalessière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalessière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalessière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes,

1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalessière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 100. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Pour les CHEVEUX et la BARBE
Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de Russie
1 M^{de} d'Or. — 3 M^{des} d'Argent

**RÉPARATEUR
AU QUINQUINA**
Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Brevetés, g.d.g.
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME
Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher.

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

Marché de Saumur du 11 Janvier.

Froment (l'h.) 77 k.	21 50	Graine trèfle	50
2 ^e qualité . . . 74	20 50	— luzerne	50
Seigle 75	11 50	Foin (h. bar.)	780 45
Orge 65	12 50	Luzerne —	780 37
Avoine h. bar. 50	8	Paille —	780 32
Fèves 75	13	Amandes . . .	50
Pois blancs . . . 80	27	— cassées . . .	50
— rouges 80	26	Cire jaune . . .	50 180
Graine de lin . . 70	—	Chanvre tillé	—
Colza 65	—	(52 k. 500) —	—
Chenevis 50	—	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	—	Blanc	—
— chenevis 50	—	Demi-couleur .	—
— de lin 50	—	Brun	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 95
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id. 50 à 55
Id.	2 ^e id. 42 à 48
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. 40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id. 42 à 48
Id.	2 ^e id. 36 à 42
La Vienne, 1872.	1 ^{re} id. 34 à 38
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1872	1 ^{re} qualité 80 à 90
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Varrains, 1872.	1 ^{re} id. 80 à 90
Varrains, 1872.	2 ^e id. 80 à 90
Bourgeil, 1872.	1 ^{re} qualité 100 à 120
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Restigné 1872	1 ^{re} id. 90 à 100
Chinon, 1872.	1 ^{re} id. 80 à 90
Id.	2 ^e id. 80 à 90

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} Janv. 71.	53 70	»	05	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	372 50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79 25	»	25	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. Janv. 70.	420	»	4
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	480	»	»
5 % Emprunt	85 85	»	10	»	»	»	»	Société autrichienne, j. Janv. .	»	»	»
Emprunt 1872	88 12	»	17	»	»	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	1	50	»	»	»	»	Orléans	272	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	395	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	368 25	»	»
— 1865, 4 %	442 50	»	5	»	»	»	»	Est	268	»	»
— 1869, 3 % t. payé	280	»	5	»	»	»	»	Nord	283 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé	242	»	50	»	»	»	»	Ouest	268 50	»	»
libéré	»	»	»	»	»	»	»	Midi	269	»	»
Banque de France, j. juillet . . .	4332 50	32	50	»	»	»	»	Deux-Charentes	247 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août . . .	621 25	»	»	»	»	»	»	Vendée	212 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	»	»	»	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»	»	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers).
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	—
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^e ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 19, successeur de M^e LABICHE, et de M^e BOUJU, notaire à Coron.

VENTE
SUR LICITATION,
Entre majeurs et mineurs,
En un seul lot,
DE DIVERS IMMEUBLES
Composant
LA BORDERIE
DU PINIER,
Situés communes de La Plaine et Coron, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche neuf février mil huit cent soixante-treize, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BOUJU, notaire à Coron, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-six décembre mil huit cent soixante-douze, enregistré et signifié;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1^o M. René Grégoire père, propriétaire-cultivateur au Pinier, commune de La Plaine; 2^o M. René Grégoire fils, domestique à la métairie du Bas-Genneton, commune de Genneton, canton d'Argenton-Château; 3^o M^{lle} Désirée Grégoire, sans profession, demeurant dite commune de La Plaine;

Ayant, les sus-nommés, M^e Albert pour avoué;

En présence de : M. Maurice Chemineau, cultivateur à Vibières, au nom et comme subrogé-tuteur de : 1^o Eugénie Grégoire; 2^o Joséphine Grégoire; 3^o Louis Grégoire; 4^o Jean Grégoire, enfants mineurs issus du mariage d'entre le sieur Grégoire père, sus-nommés, et la dame Perrine Besnard, son épouse, décédée;

Ayant, les sus-nommés, M^e Chedeau pour avoué;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Bouju, notaire à Coron, à

l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

La borderie du Pinier se compose des immeubles suivants :

1^o Les bâtiments d'habitation et d'exploitation de la borderie, consistent en une maison, composée d'une principale chambre basse à feu, avec grenier au dessus, trois chambres froides; à l'ouest, deux chambres, dont une à feu au-dessus, toit ou écurie et grange à la suite; fournil et four au levant de ladite maison, toit à porcs et toit à volailles à la suite; issues dépendant de ladite maison; le tout se tenant et joignant dans son ensemble : au nord le jardin et Pré-de-Derrière ci-après, au levant le chemin de la Rimonnaire, au midi et au couchant le Pré-de-Devant ci-après, le tout d'une contenance de un hectare quatre ares trente centiares.

2^o Le jardin et le Pré-de-Derrière, joignant au nord le chemin du Bordage, au levant le chemin de la Rimonnaire, au midi les bâtiments de l'article précédent et le Pré-de-Devant de l'article suivant, au couchant une pièce de terre du Bordage-de-l'Étang, à l'Hospice de Doué; le tout d'une contenance de soixante-neuf ares.

3^o Un pré, dit le Pré-de-Devant, joignant au nord le Pré-de-Derrière de l'article précédent et l'issue devant les bâtiments ci-dessus, au levant le chemin de la Rimonnaire, au midi et au couchant un pré à M^{lle} Lieutaud, au couchant encore terres du Bordage-de-l'Étang, d'une contenance de vingt huit ares.

4^o Une pièce de terre, dite le Grand-Champ-du-Bordage, joignant au levant et au midi des chemins, au couchant le Petit-Champ-du-Bordage de l'article suivant, au nord terres du Bordage-de-l'Étang, d'une contenance de quatre-vingt-deux ares cinquante centiares.

5^o Une autre pièce de terre, dite le Petit-Champ-du-Bordage, joignant au levant le Grand-Champ-du-Bordage de l'article précédent, au midi un chemin, au couchant et au nord terres du Bordage de l'Étang, d'une contenance de cinquante quatre ares.

6^o Une autre pièce de terre, dite la Grande-Marzelle, joignant au nord-ouest le chemin de la Fontenelle, au nord-est un chemin d'exploitation, au levant terres à M^{lle} Lieutaud, au sud-est et au sud-ouest la Petite-

Marzelle de l'article ci-après, d'une contenance de quatre-vingt-dix-huit ares.

7^o Une autre pièce de terre, dite la Petite-Marzelle, où se trouve un petit jardin; ladite pièce, joignant au nord, par le petit jardin, le chemin de la Fontenelle, au nord-est la Grande-Marzelle de l'article précédent, des autres côtés terres à M^{lle} Lieutaud, d'une contenance de soixante-onze ares.

Tous les articles ci-dessus sont situés commune de La Plaine.

8^o Un pré, dit le Petit-Pré, sis commune de Coron, joignant au nord et au levant terres à M^{lle} Lieutaud, au midi un chemin, au couchant terres de la métairie de Grignon, d'une contenance de trente-quatre ares cinquante centiares.

Mise à prix de la borderie : huit mille francs, ci 8,000 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^e ALBERT, avoué poursuivant la vente;

Soit à M^e CHEDEAU, avoué co-licitant;

Soit à M^e BOUJU, notaire à Coron, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le onze janvier mil huit cent soixante-treize.

Signé : L. ALBERT.

Enregistré à Saumur, le treize janvier mil huit cent soixante-treize, folio . . . case . . . Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

(20) Signé : ROBERT.

A CÉDER
DE SUITE,
Pour cause de décès,
UNE
FABRIQUE DE CHANDELLES
En pleine activité.
Ancienne maison GILLOT,
BOUX, successeur.
On donnera toutes facilités pour le paiement.
S'adresser à M. Boux père, à Baugé, ou au bureau du journal.

IL A ÉTÉ TROUVÉ, le 3 janvier, à Saint-Cyr, un chien blanc, tacheté de noir, longs oreilles noires.
S'adresser à M. le Maire de Saint-Cyr.

Administration des Domaines.

VENTE
DE
MATÉRIAUX ET OBJETS
Provenant du service du Génie.

Le 15 janvier 1873, à une heure du soir, il sera procédé, dans la cour du bureau du Génie, place Saint-Nicolas, à la vente de matériaux et objets provenant du service du Génie de Saumur, savoir :

1^o Cordages goudronnés neufs (50 kilogrammes),
Bois de construction (7 mètres cubes 35);
Croisées neuves (37), 76 mètres carrés 80 centimètres.
Rateliers d'écurie neufs (47 mètres courants),
Provenant des baraquements entrepris pendant la guerre.

2^o Treize arbres abattus, volets, portes, fonte, fers et tôles, ferblanc et cuivre vieux, tables, chaises, bancs, tréteaux, cheminées à la prussienne, tonnes à eau, outils divers, objets de bureau, etc.

3^o Trente-trois arbres sur pied des plantations du Chardonnet et des prairies du Haras.

On paiera comptant, plus cinq centimes par franc.
Il sera accordé des délais de 48 heures pour l'enlèvement des objets en magasin, et de 15 jours pour l'abatage, le désouchage et l'enlèvement, en dehors des terrains militaires, des arbres sur pied.

Le Receveur des Domaines,
ROBERT.
(18)

HOTEL D'ANJOU
M. PETIT recommande à sa nombreuse clientèle ses pâtés de foies gras et gibiers aux truffes du Périgord. (631)

A VENDRE
D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

Administration des Domaines.

VENTE
DE
CAISSES, SACS, CULASSES
ET BALLES.

Le mardi 14 janvier 1873, à une heure du soir, dans les bâtiments de la manutention de l'Ecole, il sera procédé à la vente des objets ci-après :

1^o 275 caisses à biscuit.
2^o 4.224 sacs.
3^o 653 culasses.
4^o 1.200 balles.

Les sacs, culasses et balles ne sont point réformés pour usage, mais uniquement parce qu'ils ne sont pas conformes aux modèles de l'administration.

Le Receveur des Domaines,
ROBERT.
(19)

ON DEMANDE un valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

DES VALEURS perdues ont été trouvées.
S'adresser aux Pères de N.-D.

ON DEMANDE un expéditionnaire pour le greffe du tribunal civil. (12)

CHOCOLAT
DE LA
C^{ie} FRANÇAISE
Qualité supérieure
Toujours 2 fr. le 1/2 kil.
CACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

Saumur, imp. de P. GODET.